



Descriptif Technique

MÉTIER N°22

PEINTURE ET DECORATION

Soumis par :

Philippe Paillard, Expert WorldSkills France





TABLE DES MATIERES

1.	NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER	4
2.	CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL.....	5
3.	LE SUJET D'ÉPREUVE.....	7
4.	NOTATION.....	9
5.	EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER	10
6.	ÉQUIPEMENTS ET MATERIAUX	11



1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER

LE NOM DU MÉTIER EST : PEINTURE ET DECORATION

DESCRIPTION DU MÉTIER :

Le métier de peinture et décoration correspond à la mise en œuvre des finitions sur immeubles ou objets :

- La préparation des supports ;
- La réalisation de tracés et reproduction d'un motif ;
- L'application des produits (peinture, enduit) ;
- La pose de papier peint.

Il répond à des objectifs esthétiques d'embellissement et de décoration et nécessite la capacité à élaborer et à mettre en œuvre un projet décoratif.

Les travaux engagés répondent au souci constant de santé et d'hygiène.

Le métier participe également à la réalisation des lettrages et filages.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le descriptif technique ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement des Finales Nationales de la Compétition des Métiers.

2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL

La compétition est une démonstration et une évaluation des compétences associées avec le métier en question. Le sujet d'épreuve est uniquement composé de travaux pratiques.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Environnement de travail

2.1 Connaissance et compréhension de l'environnement de travail :

- Comprendre et respecter les normes et les lois relatives à la sûreté, la sécurité et l'hygiène dans le secteur de la peinture et de la construction ;
- Décrire les différents équipements de protection individuelle requis pour une situation donnée ;
- Décrire les précautions à prendre pour l'utilisation sécuritaire des outils électriques ;
- Connaître la pérennité des travaux dans le secteur de la peinture et de la construction.

2.2 Les compétiteurs doivent être en mesure de :

- Se familiariser avec les règles d'hygiène et de sécurité inscrites dans le règlement ;
- Veiller au bon usage de tous les équipements utilisés dans l'industrie de la peinture et de la construction ;
- Identifier et utiliser les équipements de protection individuelle ;
- Veiller au respect du tri des déchets et mettre en œuvre le recyclage des matériaux ;
- Travailler avec soin dans le respect de leur environnement et des autres candidats.

2.3 Préparation des fonds

- Préparer les surfaces en utilisant différentes qualités d'abrasifs par ponçage machine et à la main.

2.4 Conception

Connaissance et compréhension de la conception :

- Comprendre les nuances de couleurs, par exemple : monochromatique, analogue, complémentaire ;
- Connaître la recherche de teinte par coloration et ombrage.

Les concurrents doivent être en mesure de :

- Reproduire un logo sans l'utilisation de rubans de masquage, à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau et d'une règle de peintre ;
- Mélanger des couleurs afin d'effectuer une recherche de teinte.

2.5 Pose du papier peint

Connaissance et compréhension de l'application de papier peint :

- Être capable de poser le papier peint vertical et d'aplomb.

Les concurrents doivent être en mesure de :

- Passer les obstacles lors de la pose ;
- Coller les adhésifs muraux ;
- Couper avec des ciseaux ou des couteaux de coupe.

2.6 Réalisation du lettrage en utilisant diverses techniques

Connaissance et compréhension des lettres en utilisant diverses techniques :

- Savoir transférer lettrage et logo ;
- Utiliser des méthodes de transfert de films (calque, poncif).

2.7 Réalisation des techniques de décoration

Les concurrents doivent être en mesure de :

- Produire une technique décorative en utilisant des matériaux acryliques ;
- Connaître et réaliser des techniques décoratives.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

**Les connaissances théoriques sont requises mais ne seront pas testées à proprement parler.
La connaissance des règles et règlements ne sera pas testée.**

TRAVAUX PRATIQUES

L'espace de travail, ou cabine, de chaque candidat se compose de 2 murs (A et B) en plaques de plâtre à épiderme cartonné type « BA13 » ou en médium peint.

Chaque support recevra des matériaux de finition selon le descriptif des travaux joint au sujet.

D'une façon générale, il s'agit d'application de peinture, d'enduit décoratif, de traçage et de lettrage et de pose de revêtement mural.

La finition demandée pour l'exécution du sujet est une finition la plus soignée possible.

La propreté de l'espace de travail est évaluée en fin de concours. Le concours comprend 6 modules que le candidat doit effectuer par lui-même

3. LE SUJET D'ÉPREUVE

FORMAT / STRUCTURE DU SUJET D'ÉPREUVE

3.1 Format de l'épreuve

Il est évolutif, il se décompose en plusieurs ouvrages venant s'ajouter au fur et à mesure les uns sur ou contre les autres. Chaque ouvrage est indépendant l'un de l'autre pour la notation.

La majeure partie de l'épreuve est imposée et commune à l'ensemble des candidats. Une partie libre évaluant la créativité des candidats pourra être prévue.

La réalisation de l'un des ouvrages (ou une partie de celui-ci) sera chronométrée dans le cadre d'une épreuve de rapidité (« speed module »).

3.2 Conditions de l'épreuve

Le sujet d'épreuve doit :

- Se conformer à la description technique actuelle valide ;
- Se conformer aux exigences définies par WorldSkills ;
- Se composer d'un dessin en couleurs montrant la conception et le lettrage (exemple : nom du lieu et année) ainsi que des éléments de constructions cotés.

Le sujet d'épreuve inclut :

- La préparation du support ;
- La mise en œuvre d'un produit décoratif ;
- L'application de peinture, la recherche de teinte et recherche d'harmonie, la réalisation d'un dégradé ;
- La pose de revêtement ;
- La réalisation d'un logo et lettrage.

Les produits choisis seront en phase aqueuse, pour le respect des normes en vigueur.

Les adhésifs ne sont pas autorisés pour le traçage, mais uniquement pour fixer sujet et calque et pour faciliter le rechampissage lors du speed module.



3.3 Développement du sujet d'épreuve

Le sujet d'épreuve est développé par l'équipe métier sous la conduite de l'expert (Président de jury). Les partenaires industriels pourront apporter leur assistance technique dans le cas de l'utilisation d'un nouveau produit.

DISTRIBUTION/CIRCULATION DU SUJET D'ÉPREUVE

Le thème et les principales difficultés du sujet sont donnés lors du module 1 ou diffusés à cette période aux candidats ne pouvant assister au module 1, ainsi qu'aux jurés.



4. NOTATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

SECTION	CRITÈRE	NOTE		
		Jugement (si applicable)	Objectif	Total
A	Papier peint	3	15	18
B	Speed module	2	13	15
C	Sujet libre	2	7,50	9,50
D	Lettrage	1	4	5
E	Logo	2	28	30
F	Porte	3,5	19	22,50
	Total =	10,5	89,5	100

SPÉCIFICATION D'ÉVALUATION DU MÉTIER

Pour information, le « Jugement » est une notation subjective qui fait appel à l'appréciation des membres du jury (exemple : esthétique, finition ...). Les notes « Objectives » correspondent à des critères mesurables (exemple : dimensions, tâche réalisée ou non ...).

Pour l'épreuve de lettrage et logo, il est toléré une marge d'erreur de : ± 1 mm.

Une erreur comprise entre 1 et 2mm est sanctionnée par une perte de points, une erreur supérieure à 2mm sera notée 0 point.

- Les tolérances en planéité et rectitude des enduits et de la finition :
- ± 1 mm pour les dimensions inférieures à 500mm ;
- ± 2 mm pour les dimensions comprises entre 500 mm et 1500 mm ;

Lors du speed module (épreuve de vitesse), les candidats doivent travailler aussi vite et aussi précisément que possible.

Le candidat ayant terminé le premier aura tous les points alloués, le suivant aura 0,10 pt de moins et ainsi de suite de manière dégressive jusqu'à 0.

Les concurrents qui terminent simultanément recevront le même nombre de points.

Procédure d'évaluation du métier

Les jurés seront répartis en 3 groupes de notation mis en place par l'expert (Président de jury). Les groupes doivent se composer d'experts expérimentés et nouveaux.

Chaque juré doit pouvoir évaluer l'ensemble des candidats.

Chaque groupe de notation note les mêmes aspects sur l'ensemble des sujets d'épreuve. L'expert essaiera d'attribuer le même nombre de points à évaluer à chaque groupe de notation.

5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER

Les exigences de sécurité suivantes s'appliquent :

- Tous les compétiteurs doivent porter des lunettes de sécurité lorsque qu'ils utilisent un équipement susceptible de causer ou de produire des copeaux ou des fragments qui pourraient blesser les yeux ;
- Les experts utiliseront l'équipement de sécurité approprié lors de l'inspection, de vérification ou du travail avec le projet d'un candidat.

Tous les concurrents doivent apporter et utiliser :

- Vêtements de protection ;
- Gants de travail ;
- Des gants de caoutchouc ;
- Lunettes de sécurité (verre blanc) ;
- Masques anti-poussières ;
- Chaussures de sécurité.

Les candidats doivent maintenir libre de tout obstacle leur surface de travail et veiller à la garder propre tout au long de la réalisation de l'ouvrage.

Le non-respect de ces règles par les candidats pourra provoquer la perte de points.

Les experts doivent aussi porter les équipements de protection individuelle appropriés lors de l'inspection, le contrôle, la correction ou tout autre travail en lien avec les ouvrages mis en œuvre.

Les outils et matériaux fournis par les candidats seront rangés par leur soin dans une caisse à outil.



6. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX

LISTE D'INFRASTRUCTURES

La liste des infrastructures reprend tous les équipements, matériaux et installations mis à disposition des compétiteurs sur les espaces de concours.

Un poste de travail avec un mur de travail sera mis à la disposition de chaque candidat.

Type de construction

Les murs doivent être en bois, en plâtre ou en un matériau similaire et doivent avoir été préparés d'une manière appropriée.

Les murs finis doivent être testés pour la résistance d'adhérence avec ruban adhésif. Les feuilles de modèles, de lettrage et de transfert doivent adhérer à la surface (surface de travail dans le stand), mais ne devraient causer aucun dommage lorsqu'ils sont retirés. Les feuilles seront testées.

Aménagement de poste de travail

Les exigences générales suivantes s'appliquent au poste de travail :

- L'éclairage sur les murs doit approcher 600 lux (sans ombre) ;
- La température ambiante doit être d'au moins 18 ° C et ne doit pas dépasser 24 ° C ;
- Le poste de travail ne peut pas être situé à proximité de professions qui dispersent la poussière et doit fournir autant de lumière du jour que possible ;
- Le couloir doit être propre et accessible à pied. Les postes de travail ne sont pas inclus dans le couloir.
- La station de travail personnelle de chaque compétiteur doit avoir suffisamment d'espace pour l'équipement et les machines.

MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS ET OUTILS QUE LES COMPÉTITEURS APPORTERONT DANS LEUR CAISSE A OUTILS

Matériel de peinture :

- 1 brosse à épousseter
- 1 série de couteaux à reboucher (3, 5, 7, 10)
- 1 lame à enduire pour enduit décoratif
- 1 platoir
- 1 cutter
- 1 règle de colleur d'un mètre
- 1 rouleau et pinceau (colle)
- 1 ballet de colleur
- 1 maroufle en plastique
- 1 éponge naturelle

Brosses spéciales pour l'application de peinture acrylique :

- 1 série de pinceaux
- 1 série de rouleaux
- 1 brosse à rechargir
- 1 spalter de 10
- 4 petites brosses pour lettrage (8, 10, 12, 14)

Matériel de traçage et dessin

- 1 règle à filet d'un mètre
- 2 réglets de 2m
- 1 crayon papier 2H
- 1 gomme
- 1 niveau de 1m et 2m
- 1 mètre à ruban
- 1 réglet de 1m

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du Module 1 et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.



MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS INTERDITS SUR L'ESPACE DE COMPÉTITION

Liste des éléments interdits sur l'espace de compétition (ex. téléphone portable, montre connecté.....outil spécifique...)

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du Module 1 et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.

